



Déclaration de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT et de l'Union Départementale CGT de la Haute-Garonne



MOLEX VILLEMUR/TARN: LA DIRECTION CONDAMNÉE POUR LA 4^{ème} FOIS LA LUTTE POUR L'EMPLOI SE POURSUIT

Ce n'est qu'avec l'aide du Ministère de l'Industrie et de ses services, que la Direction de Molex arrive à ses fins, après avoir essuyé, depuis le 23 octobre 2008, plusieurs revers juridiques sur ses manquements au respect du Code du Travail.

Rappel des faits :

- ❖ **Le 23 octobre 2008**, annonce de la **décision** de fermeture du site de Villemur,
- ❖ **Le 06 janvier 2009**, la direction assigne le cabinet d'expertise comptable SYNDEX, conseil du CE, devant le TGI de Paris au motif qu'il demande trop de documents : elle est déboutée et condamnée à fournir les éléments demandés par le CE,
- ❖ **Le 20 avril**, les salariés apprennent la duplication de leur outil de travail aux US, avec la complicité de PSA (preuve écrite à l'appui) et de certains cadres de l'entreprise. Ils retiennent deux dirigeants pour demande d'explications et restitution des outillages clonés.

Le secrétaire CGT du CE est assigné devant le TGI de Toulouse le lendemain. Il s'en suivra un accord de « fin de crise », passé en préfecture et repoussant au 31 octobre 2009 les licenciements, co-signé par le préfet et la Direction Départementale du Travail, que la direction Molex a considéré unilatéralement caduque, sans respecter les règles légales de dénonciation et sans que la Direction Départementale du Travail et la préfecture ne trouve quelque chose à redire,

- ❖ **Le 4 mai**, les salariés, via le CE, assignent la Direction au TGI pour ne pas avoir informé le CE en temps utile. Le 19 mai, le TGI leur donne raison et suspend la procédure d'information/consultation tant que le CE ne sera pas « informé loyalement ». Le TGI précise que l'information/consultation doit être préalable à la décision. A défaut d'être préalable, l'information/consultation « n'est qu'un simulacre ».
- ❖ **Le 7 juillet**, la Direction ne respectant toujours pas les décisions de justice, les salariés décident la grève pour exiger le maintien de l'activité connectique sur le site. En grève à 95%, ils laissent l'accès aux non grévistes, aux livraisons de marchandises dont ils assurent la réception bénévolement, seuls les camions venant chercher du matériel sont refoulés par mesure de sécurité.
- ❖ **Le 6 août** la direction assigne trois délégués CGT (le secrétaire du CE, la secrétaire du CHS-CT et le délégué syndical) ainsi qu'un élu CFE/CGC au CE devant le TGI de Toulouse pour atteinte à la liberté du travail. Lors de l'audience elle demande l'autorisation de fermeture temporaire du site (qu'elle applique effectivement depuis le matin 8H00, tentant même d'en refuser l'accès à l'inspection du travail). La demande est rejetée par le juge. Les salariés votent à l'unanimité la reprise du travail, mais la direction maintient son armada de vigiles sur le site leur en interdisant l'accès. De plus elle refuse de payer les salaires à compter de la reprise du travail ainsi que les congés payés, ceux-ci étant suspendus à la finalisation du PSE

(Plan de Suppression d'Emplois) qu'elle a fixé unilatéralement, en dépit de toute règle légale, au 15 septembre 2009.

- ❖ **Le 13 août**, un médiateur de la république est nommé à la demande de Molex, et il n'aura eu de cesse d'entraîner le CE et les salariés vers le PSE en dehors de toutes règles légales en la matière.
- ❖ **Le 9 septembre**, les salariés demandent devant les Prud'hommes, le paiement des salaires à compter du 6 août,
- ❖ **Le 14 septembre**, les salariés reçus à Bercy par le Ministre Estrosi apprennent que le gouvernement, Molex et le fond de pension américain HIG se sont « entendus » sans consultation ni accord du CE et des salariés, sur un protocole confirmant le chantage exercé par Molex sur les salariés au mépris du droit social français !!
- ❖ **Le 15 septembre**, la Direction, avec l'aide de l'état et de ses services, arrache, ainsi la finalisation du PSE. Les salariés votent pour la signature du PSE, « un pistolet sur la tempe »,
- ❖ **Le 18 septembre**, les Prud'hommes rendent le jugement et condamnent la Direction à payer les salaires à compter du 6 août, date du vote de la reprise du travail.

La direction est ainsi condamnée une nouvelle fois, démontrant plus fortement s'il en était encore besoin, que Molex est bien « un patron voyou » et qui persiste en maintenant toujours les salariés hors de l'usine.

A signaler également, que lors de la dernière réunion du CE du 15 septembre qui s'est tenue en toute irrégularité en préfecture (légalement c'est au siège social : Villemur), celle-ci donnant donc caution à cette irrégularité malgré le courrier de l'UD CGT, la direction Molex s'y est rendue avec ses gardes du corps qui ont empêché les experts du cabinet Syndex, conseil du CE de pénétrer en salle de réunion. La Préfecture et le médiateur, alertés par la CGT, ont été incapables de faire respecter le droit français au sein même des locaux de la préfecture, pourtant symboles de l'état de droit qu'est censé être notre pays.

Alors que le Président de la République, Nicolas SARKOZY lui-même, a déclaré concernant l'affaire Molex, que la solution devait être trouvée dans « le respect non négociable du droit social Français », ses représentants ont fait tout l'inverse en se mettant aux ordres de ces « patrons voyous ».

**ERREUR OU VOLONTE POLITIQUE !!!
Dans tous les cas c'est totalement inacceptable !!!**

D'autant, qu'à la suite d'une plainte pour délit d'entrave aux prérogatives du CE, déposée auprès du Procureur de la République, celui-ci, après enquête judiciaire, traduit deux dirigeants, Mr Philippe FORT, directeur général du site de Villemur et Mr BROSAN, Directeur opérationnel, devant le tribunal correctionnel. Sans préjuger de leur culpabilité, leur comparution prouve tout de même qu'il y a matière à leur demander des explications. L'audience est fixée au 17 novembre 2009.

Malgré le fait que les salariés aient gagné juridiquement tout au long de la procédure, ce sont eux qui se retrouvent sanctionnés, pendant que la direction délinquante de Molex, et reconnue comme telle par tous, va pouvoir continuer son forfait de pillage d'un site industriel rentable et utile tant localement que régionalement et nationalement.

Cela doit changer !!! Les salariés peuvent compter sur l'engagement de la CGT pour poursuivre le combat.

**Le concert de soutien organisé le 25 septembre
près de l'usine de Villemur, à partir de 17H00,
s'inscrit dans cette démarche.**

**La CGT s'y inscrit pleinement.
Venez nombreux !**

Montreuil, Toulouse, le 21 septembre 2009